

# **81<sup>e</sup> anniversaire des procès des 42 et des 16**

## **Cérémonie d'hommage aux résistants FTP fusillés**

**Rezé - cimetière Saint-Paul, le 25 février 2024**

Allocution de Christian RETAILLEAU

au nom du Comité départemental du souvenir des fusillés de Châteaubriant et Nantes  
et de la Résistance en Loire-Inférieure

Madame la Maire de Rezé,  
Madame la députée,  
Monsieur le Maire Honoraire,  
Mesdames et messieurs les élus,  
Chères familles des fusillés,  
Mesdames et Messieurs les responsables des organisations patriotiques et politiques,  
Mesdames et Messieurs les porte-drapeaux,  
Chers amis,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour commémorer les résistants rezéens fusillés par les nazis, 81 ans après les procès des 42 et des 16.

Mais permettez-moi tout d'abord d'avoir une pensée émue pour notre ami Gilbert Boissard qui nous a quitté l'été dernier, et qui chaque année, ici même, honorait ces hommes, fidèle à la mémoire de son père et à son engagement de passeur de mémoire.

81 ans après, nous restons impressionnés et bouleversés devant le courage de ces résistants, jeunes souvent, devant leur dignité face à la mort et le sentiment qu'ils exprimaient d'avoir accompli leur devoir.

Maurice Lagathu a 21 ans quand il est conduit le 29 janvier 1943 au champ de tir du Bêle avec huit autres de ses camarades FTP, dont ceux du groupe qu'il dirigeait à Pont-Rousseau André Rouault, 17 ans et André Guinoiseau, 20 ans, tous condamnés la veille à la peine de mort.

Dans sa dernière lettre à sa femme et à ses parents, il écrit:

« ... Mourir si jeune, cela est terrible tout de même ! Laisser pour toujours les joies de la vie, mourir sali par les journaux, mais je sais bien que tu ne me crois pas un bandit ou un assassin. D'ailleurs, je mourrai en brave, en français et je regarderai les fusils ennemis en face. Je me suis fait à cette idée depuis près de six mois. J'espère que ma mort servira d'exemple à ceux qui viendront derrière moi.  
Je meurs malgré tout content, car j'emporte avec moi la certitude de la victoire. »

Les résistants rezéens dont nous venons d'entendre les noms ont payé un lourd tribut à la lutte contre l'occupant, fusillés au champ de tir du Bêle pour treize d'entre eux, et

les sept autres au Mont-Valérien, à Auvours, Belle-Beille, Saint-Jacques-de-la-Lande, Saint-Brieuc et Besançon. Autant de lieux de martyrs, autant de lieux de mémoire.

Après les massacres de masse d'octobre et décembre 1941 où 193 otages sont fusillés, dont les 48 de Châteaubriant et Nantes, des nouveaux groupes de résistants se constituent au sein des Francs-tireurs et partisans, mouvement de résistance créé par le Parti communiste destiné à accueillir les patriotes décidés à se battre.

Pendant des mois, ils vont faire parler la balle et les explosifs en multipliant les actions de guérilla: sabotages d'installations militaires et d'approvisionnement, sabotages de voies ferrées, du pont-roulant de l'usine de locomotives des Batignolles, attentats contre les soldats allemands et les collaborationnistes, ce sont plus d'une cinquantaine d'actions de résistance dans toute l'agglomération.

Mais la police française, et au premier chef le SPAC, le service de police anticommuniste créé par le ministre de l'intérieur Pierre Pucheu, sous la coupe de l'Occupant, va effectuer sa sinistre besogne en faisant tomber dans l'été 1942 les différents groupes de FTP, les pourchassant et pratiquant au commissariat central de la rue Garde-Dieu à Nantes la violence permanente, les coups, la torture.

Pour les autorités allemandes, les FTP, des communistes, sont des criminels, des terroristes qu'il faut éliminer, et par là même effrayer la population.

Le procès dit des 42 qui va se tenir en janvier 1943 au Palais de Justice n'est qu'une formalité, les sentences sont connues d'avance comme Maurice Lagathu nous le dit dans sa lettre.

La cour martiale allemande condamne à mort 37 des accusés considérés comme des « assassins » ou des francs-tireurs, 4 autres - dont 2 femmes - seront déportés. Le procès des 16 au mois d'août ajoute 13 condamnations à mort, 3 autres dont 1 femme seront déportés.

Le bilan humain est terrible : 50 résistants sont fusillés.

Parmi eux cinq Républicains espagnols chassés de leur pays par les franquistes, qui ont connus après la Retirada l'enfer des camps d'internement dans le sud de la France et sont pourtant devenus résistants dès 1940.

L'entrée au Panthéon de Missak et Mélinée Manouchian, accompagnés de 23 FTP-MOI- main d'œuvre immigrée - de la région parisienne, est à cet égard un moment historique qu'il convient de saluer ; c'est aussi l'occasion de rappeler encore et toujours l'apport inestimable des étrangers à la Résistance.

Nous sommes donc consternés lorsqu'aujourd'hui, dans la patrie de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, une loi dite asile- immigration a pu être votée qui attaque notre pacte républicain hérité du Conseil national de la Résistance, remet en cause le droit du sol et restreint les droits fondamentaux.

En faisant le lit des idées racistes et xénophobes de l'extrême-droite, en stigmatisant les étrangers, cette loi tourne le dos à notre histoire et prépare à notre jeunesse, si nous laissons faire, de sombres lendemains.

L'éducation, la connaissance de l'histoire et la transmission de la mémoire peuvent, nous le pensons, faire barrage à ces idées immondes.

C'est un travail essentiel, auquel chacun peut apporter sa contribution, enseignants, collectivités, associations comme par exemple lors de la Journée nationale de la Résistance qui a lieu le 27 mai, jour anniversaire de la création du CNR.

Le Comité du Souvenir y participe chaque année à Indre avec des écoliers et à Nantes avec des élèves du collège Simone Veil, et en éditant en 2023 une exposition sur le CNR présentée dans plusieurs mairies du département.

Je tiens d'ailleurs à saluer ici le remarquable travail de la municipalité de Rezé, avec la récente création d'une commission extra-municipale déjà à la tâche pour proposer des actions culturelles et mémorielles en marge du 80<sup>e</sup> anniversaire de la libération de la ville.

En se sacrifiant, les fusillés rezéens et tous leurs camarades de combat, femmes et hommes unis, ont rêvé d'un monde meilleur, solidaire et en paix.

Aujourd'hui pourtant, en Ukraine ravagée par la guerre depuis deux ans, à Gaza martyrisée chaque minute, et dans tant d'autres régions, le droit international est foulé au pied et les usines d'armement tournent à plein régime.

La haine crée à nouveau un fossé entre les être humains, entre les populations, que rien ne semble pouvoir combler à l'avenir.

Alors, il faut se souvenir des mots de Manouchian dans le poème d'Aragon *L'affiche rouge* :

« Bonheur à tous Bonheur à ceux qui vont survivre  
Je meurs sans haine en moi pour le peuple allemand ».

Je vous remercie de votre attention.